

SSCT INITIALE POUR LES ÉLUS DES CSE

Santé, sécurité et conditions de travail



OBJECTIF DE LA FORMATION



Être en mesure de réussir sa mission d' élu et maîtriser le fonctionnement d'un CSE en santé, sécurité et conditions de travail.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



- Maîtriser le fonctionnement du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail et ses enjeux.
- Connaître les droits, attributions et responsabilités relatives à la santé et la sécurité au travail liés à son mandat.
- Connaître les missions du CSE en matière de SSCT et savoir les mettre en œuvre.
- Savoir faire un ordre du jour et connaître le rôle du PV de réunion.
- Identifier les acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise.
- Savoir utiliser à bon escient les documents et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
- Savoir déceler et mesurer les risques professionnels.
- Être capable d'analyser des conditions de travail.
- Être en mesure de participer à la démarche de prévention de l'entreprise pour améliorer les conditions de travail.

CONTENU

théorie 60% / pratique 40%



- **Présentation** des objectifs, du contenu et de l'organisation de la formation SSCT des représentants du personnel au CSE, tour de table.
- **Les bases en prévention** : L'historique et les différents acteurs du dialogue social et de la prévention, les enjeux économique et social du dialogue social et de la prévention, les différents documents remis au CSE, les valeurs et les bonnes pratiques de la prévention pour le CSE, identifier son ressenti sur son rôle de membre, les 9 principes généraux de prévention, analyse des situations de travail, le schéma d'apparition du dommage, les différents risques professionnels de l'INRS, le DUERP et sa composition, la pyramide de BIRD, le plan de prévention écrit et sa composition.
- **Le fonctionnement du CSE/CSSCT** : description de la mise en place, du champs d'application et les attributions du CSE, définitions du conseil d'entreprise et des missions d'étude, les investigations du CSE en matière de SSCT, les missions de veille, les visites de site, identification des moyens du CSE (mandat, droit à une formation spécifique, local, affichage, règlement intérieur du comité, circulation et déplacement, les ressources et outils des élus, la communication avec les salariés, la communication numérique des élus, obligation de discrétion, ...).
- **Les réunions du CSE** : l'ordre du jour et son importance, le procès verbal de réunion et comment le construire, le rôle du PV de réunion du CSE, les autres personnes pouvant assister aux réunions du CSE.

PUBLIC

Membres élus du Comité Social et Économique (CSE), membres du CSSCT, chefs d'établissement, services RH, responsable sécurité.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EFFECTIF

4 à 12 personnes.

DURÉE

Cinq jours (35 heures).

SESSIONS

Formation intra entreprise. Calendrier sur mesure.

INTERVENANT

Intervenant en prévention des risques professionnels agréé DREETS.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluations sur le fonctionnement de l'instance et sur son rôle de représentant du personnel.

VALIDATION

Remise d'une attestation d'assiduité.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Oui, nous consulter afin d'adapter la formation.

MODALITÉS & DÉLAI D'ACCÈS

Contactez-nous pour organiser votre formation et inscrire vos stagiaires. Délai d'accès des stagiaires à la formation : deux mois maximum à partir de la signature de la convention.



09 81 68 53 52



contact@queoris.fr



www.queoris.fr

SSCT INITIALE POUR LES ÉLUS DES CSE

Santé, sécurité et conditions de travail



CONTENU (SUITE)

- **Analyse d'accidents du travail** : les chiffres d'accidents du travail en France et par secteur d'activité, définition du lien de subordination, construction et exploitation de l'arbre des causes au profit de la prévention, la perception d'un accident ou presque accident, intérêt de faire une analyse d'accident en groupe, la recherche et la réunion des faits, examiner les témoignages, recherche des faits inhabituels, connaître le contenu d'un compte-rendu d'accident du travail.
- **Focus sur les risques professionnels** : les 20 familles de risques professionnels selon l'INRS, les troubles musculosquelettiques (TMS), les risques psychosociaux (RPS), la "situation problème" au sens de l'ANACT (identification, analyse et entretien), la sécurité incendie, les EPI (équipement de protection individuelle), la composition de la trousse de secours, la signalisation...
- **Les aspects juridiques et réglementaires** : Les responsabilités civiles pénales, la délégation du pouvoir, le contexte réglementaire en matière de SSCT, les niveaux de responsabilités des acteurs de la prévention des risques professionnels, les formations (en rapport avec les risques professionnels, liées à l'utilisation des engins et du matériel et les autres formations obligatoires ou non), notion de base du Code du Travail, du Code de la Sécurité Sociale, du Code Civil et du Code Pénal en matière de santé et sécurité au travail, le compte pénibilité transformé en "Compte professionnel de Prévention (C2P)".

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Recueil des attentes pré-formation.
- Évaluation continue par le formateur de la bonne compréhension du contenu par les stagiaires.
- Exposés théoriques.
- Echanges et partages d'expériences.
- Études de cas concrets, mise en situation.
- Mise à disposition en ligne de documents supports suite à la formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Diffusion d'un diaporama
- Illustrations sur paperboard
- Fourniture d'un livret récapitulatif (papier ou dématérialisé)

PUBLIC

Membres élus du Comité Social et Économique (CSE), membres du CSSCT, chefs d'établissement, services RH, responsable sécurité.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EFFECTIF

4 à 12 personnes.

DURÉE

Cinq jours (35 heures).

SESSIONS

Formation intra entreprise. Calendrier sur mesure.

INTERVENANT

Intervenant en prévention des risques professionnels agréé DREETS.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluations sur le fonctionnement de l'instance et sur son rôle de représentant du personnel.

VALIDATION

Remise d'une attestation d'assiduité.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Oui, nous consulter afin d'adapter la formation.

MODALITÉS & DÉLAI D'ACCÈS

Contactez-nous pour organiser votre formation et inscrire vos stagiaires. Délai d'accès des stagiaires à la formation : deux mois maximum à partir de la signature de la convention.

CONTACT



09 81 68 53 52



contact@queoris.fr



www.queoris.fr